Image not found or type unknown

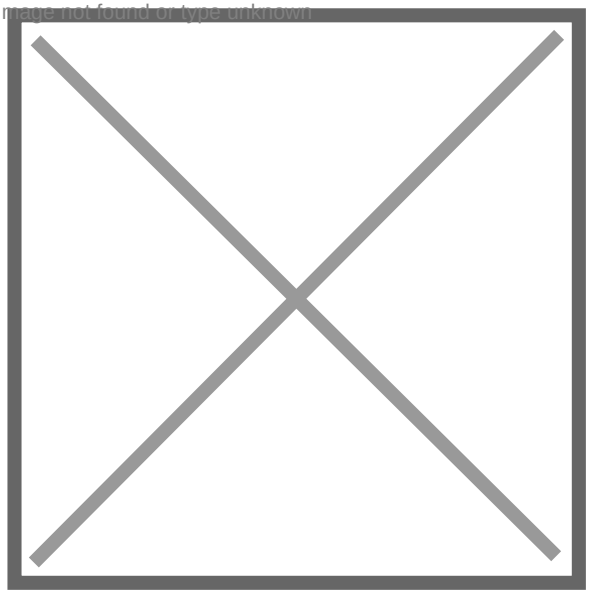

Clôture d'un compte bancaire par la banque

Par **Jacotte33**, le **21/02/2014** à **09:16**

Bonjour,
Je viens d'apprendre par lettre recommandée que ma banque allait clôturer un compte (inactif depuis quelques temps). Il restait sur ce compte une petite somme, mais la banque indique que le compte est maintenant vide et la dite somme a été retenue par la banque comme "frais de compte inactif".

Hors, je suis allée en personne à la banque en septembre dernier pour clôturer le compte moi même et retirer la dite somme et on m'a dit que je ne pouvais pas sans carte bancaire. Je dois dire que j'habite à l'étranger et ne suis en France que pendant 2 mois, en général en été. Je n'avais pas mes coordonnées bancaire de mon compte régulier avec moi, et une fois dans le pays où j'habite, il est certain que je ne vais pas envoyer ces informations par courriel. J'attendais tout simplement de revenir en France.

Est-ce que la banque a le droit de garder cet argent surtout après mon initiative de le prélever en personne?

Merci de bien vouloir m'éclairer sur ce problème.

Par **moisse**, le **22/02/2014** à **09:14**

Bonjour,
L'éclairage parviendra surtout des conditions tarifaires dont vous bénéficiez auprès de cette banque, du type de contrat de compte que vous avez signé...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés